

## Comment mobiliser votre CPF ?

### Sur temps de travail :

1. Vous envoyez une demande d'autorisation à votre employeur **au moins 60 jours avant le début de la formation (téléchargez notre modèle de courrier sur ce site)**
2. Votre employeur dispose de 30 jours calendaires pour vous répondre ; au-delà, votre demande est considérée comme tacitement acceptée
3. Votre employeur remplit et envoie
  - a. la Demande de Prise en Charge (DPC) à son OPCA (**à demander à l'OPCA**)
  - b. le programme de formation
  - c. le devis de l'organisme de formation
4. L'OPCA renvoie à votre employeur un accord de prise en charge si la demande est bien éligible au CPF et précise le montant financé et un éventuel abondement ou son reste à charge.
5. Vous pouvez confirmer votre inscription auprès de l'organisme de formation et suivre votre formation

### Hors temps de travail (CPF autonome – sur congés, RTT ou temps partiel):

1. Vous n'avez pas d'accord à demander à votre employeur
2. Vous mettez à jour votre nombre d'heures CPF sur [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr) en vous munissant de votre attestation DIF remise en 12/2014 ou votre fiche de paie de 01/2015 (ou 12/2014) sur laquelle figure le nombre d'heures DIF acquises.
3. Vous remplissez la Demande de Prise en Charge (DPC) « CPF autonome » (**à télécharger sur ce site**)
4. Vous envoyez le dossier complet à votre OPCA **30 jours avant le début de la formation**, comprenant :
  - a. La DPC complétée,
  - b. Le programme de formation,
  - c. Le devis de l'organisme de formation,
  - d. La copie de votre attestation d'heures DIF acquises
  - e. Une preuve de détention du nombre d'heures suffisant pour suivre la formation choisie (imp/écran de votre espace perso dans [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr))
5. Vous fournissez, **avant le 1<sup>er</sup> jour de formation**, une attestation de prise en charge à l'organisme de formation en garantie de son règlement directement par votre OPCA, valant confirmation d'inscription. Vous pouvez suivre votre formation.